

Le Centre Départemental de Gestion de la
Seine-et-Marne

Le Centre Interdépartemental de Gestion de la
Grande Couronne

Et le Centre Interdépartemental de Gestion de la Petite Couronne (centre organisateur)

co-organisent

LE CONCOURS DE GARDIEN-BRIGADIER DE POLICE MUNICIPALE SESSION 2024

Filière sécurité – catégorie C

Période d'inscription	Clôture des inscriptions (limite dépôt des dossiers)	Date des épreuves écrites d'admissibilité	Dates des épreuves d'admission
Du mardi 3 octobre au mercredi 8 novembre 2023	Jeudi 16 novembre 2023	Mardi 14 mai 2024 au CIG Petite Couronne et à Paris Montreuil Expo	Épreuves sportives Mardi 10 septembre 2024 Tests psychotechniques Jeudi 3 octobre 2024 Épreuves d'entretien À compter du 2 décembre 2024

- **Les formulaires d'inscription sont à retirer en ligne par l'intermédiaire du portail national www.concours-territorial.fr.** Ils pourront être transmis via l'espace sécurisé des candidats, avec toutes les pièces justificatives au format PDF ou image.
- La préinscription ne sera considérée comme une inscription définitive qu'au moment de sa validation par le candidat, à partir de son espace sécurisé. **En l'absence de validation dans les délais (soit au plus tard le jeudi 16 novembre 2023, 23h59), la préinscription en ligne sera automatiquement annulée.**
- Le CIG de la Petite Couronne se réserve la possibilité, au regard des contraintes matérielles d'organisation, de modifier les dates des épreuves d'admission.
- Le certificat médical de dérogation aux règles normales de déroulement des épreuves, doit avoir été établi moins de 6 mois avant les épreuves. La date limite de dépôt est fixée au **mardi 2 avril 2024**.

Contact : concours@cig929394.fr

Nombre de postes ouverts fixé à 370 répartis comme suit :

Externe	186
1 ^{er} concours interne réservé aux agents de surveillance de la voie publique	110
2 ^e concours interne réservé aux gendarmes adjoints volontaires et aux adjoints de sécurité	74
Total	370

Conditions d'inscription

Le concours externe est ouvert aux candidats titulaires d'un titre ou diplôme classé au moins au niveau 3 du cadre national des certifications professionnelles ou d'une qualification reconnue comme équivalente.

Le 1^{er} concours interne est ouvert aux agents publics de la fonction publique territoriale exerçant depuis au moins 2 ans, au 1^{er} janvier de l'année du concours, des fonctions d'agent de surveillance de la voie publique.

Le 2^e concours interne est ouvert aux agents publics, mentionnés ci-dessous, exerçant depuis au moins 2 ans, au 1^{er} janvier de l'année du concours.

Ces agents publics sont :

- les volontaires des armées, en service au sein de la gendarmerie nationale (3^e de l'article L.4145-1 du code de la défense)
- les agents âgés de 18 ans à moins de 30 ans, recrutés en qualité de contractuels de droit public pour une période de 3 ans, renouvelable une fois, afin d'exercer des missions d'adjoints de sécurité auprès des fonctionnaires des services actifs de la police nationale (article L.411-5 du code de la sécurité intérieure)